Construction piscine

Par Toscane

Bonjour,
J'ai fait construire une piscine dont les travaux se sont achevés le 1re avril, depuis le pisciniste ne m.a toujours pas fait la réception de chantier.
Malgré mes appels et mails, il ne me répond pas
Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous lui devez encore de l'argent ?

Par Toscane

Non

Par Toscane

Non

Par yapasdequoi

Que vous manque-t-il donc ?

Par Toscane

Un procès verbal de fin de chantier n'est-il pas obligatoire ?

Par Nihilscio

Bonjour,

L'intérêt de formaliser la réception est qu'elle marque le début des garanties dues par le constructeur : garantie de parfait achèvement et ensuite garantie décennale.

Le procès verbal de réception contient
- la description de l'ouvrage
- la date de son achèvement,
- les éventuelles réserves.

La réception peut être prononcée judiciairement.

Il faut tout d'abord mettre en demeure par courrier recommandé avec avis de réception le constructeur de convenir d'une réception contradictoire. En l'absence de réponse, il faudra saisir le tribunal judiciaire, la représentation par avocat étant obligatoire. Le juge ne se prononcera probablement que sur avis d'expert.

Par Toscane

Merci pour votre réponse
Je vais donc envoyé un recommandé
N'est-ce pas trop tard par contre?
Fin des travaux 1ere avril

Par Nihilscio

Non il n'est pas trop tard.

Par Toscane

Merci beaucoup !

Par Visiteur

Merci pour votre réponse
Je vais donc envoyé un recommandé
N'est-ce pas trop tard par contre?
Fin des travaux 1ere avril